

**ARRÊTÉ CAB / DS / SSI / PPA / N° 284
A Metz, en date du 15 juillet 2020**

Fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents visée à l'article R.211-5-3 du code rural et de la pêche maritime

Le Préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le code rural et de la pêche maritime, en particulier les articles L.211-13-1 et R.211-5-5;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;
- VU** les habilitations délivrées à la date du présent arrêté ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCL 2019-A-42 en date du 28 octobre 2019 portant délégation de signature en faveur de monsieur Olivier GIROD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Moselle ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes mentionnées dans la liste ci-dessous sont habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents prévue par les dispositions susvisées du code rural et de la pêche maritime :

Identité du formateur (date d'agrément)	Adresse professionnelle et lieu de délivrance des formations	Cordonnées téléphoniques
Mme Sylvie ANGELAUD (02/2016)	Club canin de Solgne D955 57420 SOLGNE	06.79.75.72.76
Mme Catherine BALSON (07/2017)	Chemin de Ménil la Toul 54200 ANDILLY	06.51.15.38.17
M. Jean-Luc BERNARD (05/2019)	Association «Les amis du chien» Rue du Gymnase 57550 FALCK	03.87.93.25.31 06.15.20.87.24
M. Charles BITTLER (07/2020)	Dog's academy 67 67 rue Principale 57670 LHOR	06.76.61.03.94

Madame Céline PETIT-GOUBRIEVSKY (12/2018)	Côte du Moulin chez Lucien Grimaldi 57920 HOMBOURG-BUDANGE	07.68.81.85.81
M. Alain PEZZINI (11/2015)	Training club canin Eurodog de Spicheren Zone du Lathmertale 57350 SPICHEREN	03.87.85.38.15
M. Jean-Claude PORTE (12/2019)	Club canin de Montigny-les-Metz Chemin entre 2 eaux 57950 MONTIGNY-LES-METZ	06.73.65.14.81
Mme Delphine SAUSSE-SAVINI (12/2019)	Les gardiens du lagoon 32 rue Emile Zola 57655 BOULANGE	06.58.69.68.78
M. Patrick SCHIVO (10/2019)	Association Cynophile de Hellimer Rue de Narrenkoff 57660 HELLIMER	03.87.01.24.76
Mme Audrey SCHMISSER (12/2019)	Club canin de Montigny-les-Metz Chemin entre 2 eaux 57950 MONTIGNY-LES-METZ	06.74.24.30.01
M. Philippe SCHMISSER (12/2019)	Club canin de Montigny-les-Metz Chemin entre 2 eaux 57950 MONTIGNY-LES-METZ	06.74.24.30.01
M. Francis SCHMITT (04/2016)	Training club canin de Thionville Route de Manom 57100 THIONVILLE	06 85 21 40 01
Monsieur Grégory SEBASTIEN (01/2017)	4 DOGS 12 bis avenue Nelson Mandela 13240 SEPTIEMES-LES-VALLONS	06 23 84 80 32
Mme Angèle TAGLANG (03/2015)	Club canin de Stiring-Wendel Lieu-Dit "Dauendell" 57600 FORBACH	06.17.52.44.31 07.71.07.02.93
Mme Morgane THOMAS (02/2017)	YAELY Sarl 246 allée des Pommiers 54840 VELAIN-EN-HAYE	03 83 46 79 67
M. Luc WEBER (03/2017)	Club cynophile de Ham sous Varsberg Complexe sportif, route de Creutzwald 57880 HAM SOUS VARSBERG	06 51 45 85 21

Article 2 : L'arrêté CAB/PPA/2019/193 en date du 23 mai 2019 est abrogé.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Moselle, les sous-préfets d'arrondissements et les maires des communes de Moselle sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Olivier GIROD

